

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 08/03/2018 Version: 3.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : TheraCal LC

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Bisco, Inc. 1100 W Irving Park Road, Schaumburg, IL 60193 USA 1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales www.bisco.com

Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de Provence, France

Téléphone: 33-4-90-42-92-92

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24h/24

Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887 (appel en

PCV/à frais virés acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319 Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Toxicité spécifique pour certains organes H335

cibles - Exposition unique, Catégorie 3,

Irritation des voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Portland Cement; BisGMA

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols

> P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

1/3/2018 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P403+P233 - Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le conteneur bien fermé.

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en utilisant les services d'une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux, excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Portland Cement	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	30 - 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
BisGMA	(N° CAS) 1565-94-2	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Zirconate de baryum	(N° CAS) 12009-21-1 (N° CE) 234-546-8 (N° Index CE) 056-002-00-7	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou

d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

1/3/2018 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible d'émanations toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Portland Cement (65997-15-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	10 mg/m³ (Ciment portland; Belgique; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³ Poussières inhalables de ciment Portland; Royaume Uni; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005); Poussières respirables de ciment Portland; 4 mg/m³; Royaume Uni; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	1 mg/m³ (Ciment portland; USA; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures; Valeurs limites d'exposition (VLE) - Valeur adoptée; Fraction respirable. La valeur concerne les matières particulaires ne contenant pas d'amiante et d'une teneur en silice cristalline inférieure à 1 %.)

1/3/2018 3/8 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Apparence : Pâte Couleur : Gris. Odeur : Acrylique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1) Point de fusion : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Non applicable

Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

1/3/2018 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Zirconate de baryum (12009-21-1)		
DL50 orale rat	1 980 mg/kg	
DL 50 cutanée rat	N/A	
CL50 inhalation rat (ppm)	N/A	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Zirconate de baryum (12009-21-1)

LOAEL (oral, rat) N/A mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Zirconate de baryum (12009-21-1)

LOAEL (oral, rat, 90 jours) N/A mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Portland Cement (65997-15-1)

> 1000 mg/l (LC50; 96 h) CL50 poisson 1

Persistance et dégradabilité

Portland Cement (65997-15-1)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable. Aucune données (de test) n'est disponicle concernant la mobilité de la substance.	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Non applicable	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable	
DThO	Non applicable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Portland Cement (65997-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: non applicable.

1/3/2018 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets indésirables

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport terrestre

Aucune donnée disponible

1/3/2018 FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales 15.1.2.

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification

selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles

: N'est pas soumis à 12. BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

d'immission - 12.BImSchV

Pays-Bas

: Portland Cement est listé SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Portland Cement est listé SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

Danemark Recommandations règlementation danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision :

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

1/3/2018 7/8 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

1/3/2018 FR (français) 8/8